34

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

AB

Temps de parole : 3 min

Classement : 34ème

25ème session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel

Examen de la Papouasie-Nouvelle Guinée

Intervention de la délégation marocaine

Genève, le 6 mai 2016

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue au Représentant de la délégation de Papouasie –Nouvelle Guinée et le féliciter pour la présentation de ce rapport au titre de l'EPU.

Le Maroc se réjouit des efforts déployés par la Papouasie –Nouvelle Guinée, afin de respecter les engagements pris en termes de promotion des droits de l'Homme, depuis leur dernier examen périodique.

Le Maroc note avec satisfaction l'attention particulière qui a été accordée par les autorités de Papouasie –Nouvelle Guinée, aux éléments suivants :

-à la construction d'une culture de développement, notamment à travers la mise en place d'un Plan de développement (2011-2017) donnant la priorité à l'accès à l'eau et l'assainissement.

-au droit à la santé, avec une politique relative à la gratuité des soins primaires

-au droit à l'éducation, avec la mise en place d'un Plan d'éducation de base pour tous (2010-2019) pour assurer la gratuité de l'enseignement

-à l'approche genre, par l'instauration de la politique nationale en faveur des femmes et de l'égalité entre les sexes pour la période 2011-2015, la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes (2015-2050), l'adoption de la loi sur la protection de la famille (2013) qui érige en infraction la violence intrafamiliale

-à l'enfance, avec la loi sur la protection de l'enfance (2015) qui priorise l'intérêt de l'enfant dans toutes les actions le concernant. De même, la loi sur la justice pour mineurs (2014) met en place un système de justice réparatrice comme solution de substitution à l'incarcération, et permet d'accorder une attention particulière à leurs conditions de détention

- la criminalité, à travers l'adoption d'un Plan d'action national relatif à la traite des personnes et son opérationnalisation à travers le renforcement des capacités des services de répression et des organes judiciaires

Monsieur le Président,

Tout en reconnaissant les progrès notoires réalisés par l'archipel, le Maroc émet les deux recommandations suivantes ;

1- Envisager la ratification des traités et autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et auxquels la Papouasie –Nouvelle Guinée n'a pas encore pris part, notamment la Convention contre la torture et le 2ème Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

2- renforcer les dispositifs relatifs à la promotion des droits de la femme, notamment pour une participation accrue à la vie politique.

Nous souhaitons à la Papouasie –Nouvelle Guinée plein succès dans la réalisation de leurs engagements.

Merci M. le Président